Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260212-20260212_04-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 12 FÉVRIER 2026 **N° 20260212_04**

OBJET • Signature du lot 2 du marché de prestations de nettoyage des locaux « Nettoyage des vitreries »

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 37
Pouvoirs • 10
Votants • 47

Par convocation en date du 5 février 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 12 février 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BAQUÉ Maguy, BANIEL Pierre, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CAPITAINE Monique, CARDUNER Didier, CARON Fabien, COCHENNEC Claude, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DERVOUT Dominique, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FRANÇOIS Brigitte, GOURLAOUEN Yveline, GUILLOU Valérie, HÉMON Patrick-Marie, JAMET Marie-Thérèse, KERHERVÉ Julien, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE GAILLARD Quentin, LE GUERN Annie, LE NEVÉ Evelyne, LOUSSOUARN Michel, MALLÉJACQ Éric, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Annick, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, VOISIN Valérie.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • BACCON Alain (pouvoir à Y. GOURLAOUEN), SELLIN Yannick (pouvoir à D. CARDUNER), FICHOU André (pouvoir à M-H. EPARVIER), LE MOAL Karen (pouvoir à J. RANNOU), DUPUY Julie (pouvoir à N. RENAULT), BESOMBES François (pouvoir à T. LE CORRE), LE BON Thomas (pouvoir à A. LE BRAS), DOUX-BETHUIS Sonia (pouvoir à O. BELLEC), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir donné à M-P. LE BRETON), LE BARON René (pouvoir à A. LE GUERN).

ABSENTS • JANVIER Elisabeth.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Didier CARDUNER

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260212-20260212_04-DE

Olivier BELLEC expose que la consultation concerne un marché pour les prestations de nettoyage des locaux et des vitreries des bâtiments communautaires, et plus précisément les prestations du lot 2 « Nettoyage des vitreries », relancé après déclaration sans suite pour cause d'infructuosité de la procédure initiale.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Pour la partie à prix forfaitaires, le marché à tranches sera conclu en application des articles R.2113-4 à R.2113-6 du Code de la Commande Publique. Pour la partie à prix unitaires, il s'agit d'un accord-cadre avec maximum passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique. Ce montant maximum est de 1 000 € HT par période.

La durée de la période initiale est de 7 mois à compter du 1er mars 2026. Le marché sera reconduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 43 mois.

Estimation : 16 000 € TTC par an • Date d'envoi en publicité : 4 décembre 2025.

Date et heure limites de remise des offres : le 8 janvier 2026 à 12 heures.

Nombre d'offres remises dans les délais : 4, avec dans le détail : CLEAN NET SERVICE (29000 Quimper) ; NET PROPRETE SERVICES (29850 Gouesnou) ; CORSER (29000 Quimper) ; NET PLUS CORNOUAILLE (29000 Quimper).

La Commission d'Appel d'Offres se réunit le 4 février 2026 et sera amenée à prononcer l'attribution, au vu des éléments suivants.

Sélection des candidatures : vérification de la situation juridique, des capacités professionnelles, techniques et financières des entreprises.

Critères retenus pour le jugement des offres :

Critères et sous-critères	Pondération
1-Valeur technique	**50%**
1.1- Méthodologie pour exécuter les prestations - Procédure de nettoyage (15%) - Moyens mis en place pour la traçabilité de la prestation (15%)	*30%*
1.2-Moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations - Moyens humains (5%) - Moyens matériels (5%)	*10%*
1.3-Mesures proposées pour garantir le suivi et l'optimisation de la prestation (proposition de points réguliers avec le maître d'ouvrage, respect du planning)	10%
2-Prix des prestations	**40%**
2.1 – Evaluation du montant forfaitaire annuel TTC de la tranche ferme et des 4 tranches optionnelles	35%
2.2- Evaluation du montant TTC du DQE	5%
3-Performances en matière de protection de l'environnement (Hygiène, sécurité et respect de l'environnement, proposition de produits écologiques)	**10%**

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260212-20260212_04-DE

Le classement des offres après application des critères, et après que la Commission d'Appel d'Offres ait déclaré irrégulière l'offre de CORSER, est le suivant :

Entreprises	Note Valeur technique / 50	Note Prix des prestations / 40	Note Perf. Env. / 10	Note globale / 100	Classement
CLEAN NET SERVICE	48	37,20	8	93,20	1
ONET	25	40	10	75	3
NET PLUS	40	36,66	8	84,66	2

Considérant ce classement, la Commission d'Appel d'Offres du 4 février 2026 a décidé d'attribuer :

- le lot 2 « Nettoyage des vitreries » à l'entreprise CLEAN NET SERVICE, qui est la mieux disante selon les critères de jugement, pour un montant global et forfaitaire annuel de 26 333,20 € TTC pour la tranche ferme et les 4 tranches optionnelles, et un montant annuel issu du Détail Quantitatif Estimatif (non contractuel) de 930 € TTC. Il est rappelé que pour la partie du marché à prix unitaires, le montant maximum annuel de commandes est de 1 000 € HT, soit 1 200 € TTC.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 3 février 2026 et suite à l'attribution par la Commission d'Appel d'Offre du 4 février 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

> **Autorise** Monsieur le Président à signer le marché pour les prestations du lot 2 « Nettoyage des vitreries » et à le notifier à l'entreprise CLEAN NET SERVICE ;
> **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 12 février 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 12/02/2026
Qualité : PRESIDENT CCA